



## MAIRIE

# SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2016

Le huit novembre deux mille seize, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Martin-des-Noyers se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation en date du trois novembre deux mille seize qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : MM. MENANTEAU Daniel, DREUX Jean-Claude, MADORRA Hélène, PICARD Fabien, ELIE Sandrine, CHAPELAIN Isabelle, CONNIL Jérémy, GENAUDEAU Christel, JUCHEREAU Mylène MIGNÉ Nicolas, BARD Joël, RAY Marie-Claude, DREILLARD Roland, TESSIER Marie-Odile, MICHENAUD Christian.

Absent excusé :

Absents :

M. MERCIER Jean-Benoît démissionnaire en date du 22 mai 2014. M. GUILLON Jean-Louis démissionnaire en date du 15 mai 2015. Mme MOUSSET Pascale démissionnaire en date du 13 janvier 2016. Mme ROGER Edith démissionnaire en date du 28 janvier 2016.

Secrétaire de séance : M. CONNIL Jérémy.

☞ a décidé, de valider les tarifs communaux pour l'année 2017, comme suit :

DIVERS	
Droit de pesage	3,00 €
BLANCHABRI, loyer mensuel	565,00 €
BREGEON, loyer mensuel	50,00 €
Yoga, loyer par séance	15,00 €
Fermage 2015/l'hectare - terres non drainées	109,00 €
Fermage 2015/l'hectare - terres drainées	127,00 €
Vente de bois (chêne, frêne...)/stère	15,00 €
Vente de bois (sapin, peuplier...)/stère	7,00 €

DROITS DE PLACE	
Commerce alimentaire régulier avec le branchement électrique	27,30 € /mois
Commerce alimentaire régulier sans le branchement électrique	13,70 € /mois
Commerce alimentaire occasionnel avec branchement électrique	7,10 € / jour
Commerce alimentaire occasionnel sans branchement électrique	3,60 € /jour
Autres commerces (chaussures, habillement, matelas, outillage...)	32,30 € /déballage
Droit déversement EU sur activités ambulantes	13.70 €/mois
Cirques, spectacles	21,00 € /jour

CONCESSIONS AU CIMETIERE	
Trentenaire	130,00 €
Cinquantenaire	255,00 €

	Columbarium	Cavurne	Jardin du souvenir
Concession trentenaire	710,00 €	560,00 €	
support de mémoire			55,00 €
Taxe dispersion des cendres			30,00 €

PHOTOCOPIES						
Bénéficiaires	Format A4			Format A3		
	noir		couleur	noir		couleur
	A l'unité	Plus de 10	A l'unité	A l'unité	Plus de 10	A l'unité
Particuliers	0,20 €	0,10 €	0,30 €	0,20 €	0,10 €	0,40 €
Associations*	gratuit	gratuit	0,15 €	gratuit	gratuit	0,20 €

\* les associations doivent fournir leur papier

SALLE LES NOYERS					
	GRANDE SALLE		BAR (sans cuisine)		Arrhes
	Habitant		Habitant		
	Hors commune	commune	Hors commune	commune	
Bar (1/2 j.)			110 €	60 €	25 €
Bar (1 j.)			160 €	110 €	25 €
Mariage, banquet, repas de famille, fête...(1 journée)	515 €	415 €			100 €
* supplément vendredi AM	110 €	85 €			
* supplément dimanche entier	160 €	110 €			
Vin d'honneur (1/2 j.)	380 €	280 €			100 €
Bal orchestre, vente... (but lucratif)	615 €	515 €			100 €
Vente, déballage (en semaine)	110 €	90 €			50 €
Congrès, assemblée générale :					
* sans repas	360 €	260 €			100 €
* avec repas ou buffet	460 €	360 €			100 €
* avec repas et orchestre	560 €	460 €			100 €
Associations de la commune	100 €		50 €		
Associations hors commune	360 €		160 €		
<b>L'utilisation de la vaisselle est comprise dans les tarifs</b>					
<b>Caution pour toutes les manifestations : prix de la location plus 100 €</b>					

SALLE « ESPACE DU COTTAGE »								
	Sans cuisine	SALLE 1 avec cuisine (capacité 60 personnes)		SALLE 2 sans cuisine (capacité 80 personnes)		L'ENSEMBLE (capacité 140 personnes)		Arrhes
		Habitant		Habitant		Habitant		
		commune	hors Commune	commun e	hors Commun e	commun e	hors Commun e	
La journée				80 €	110 €			35 €

	Avec Cuisine	110 €	145 €			190 €	250 €	50 €
Forfait 1 : Week-end 1 journée et demi	Sans cuisine			115 €	165 €			50 €
	Avec Cuisine	165 €	215 €			280 €	375 €	100 €
Forfait 2 : week-end 2 journées et demi	Sans cuisine			190€	275 €			100 €
	Avec Cuisine	275 €	355 €			350 €	440 €	100 €
Forfait vaisselle	5 €							
<b>Caution pour toutes les manifestations : prix de la location plus 100 €</b>								

<b>SALLE « ESPACE DU COTTAGE » - ORGANISMES OU ASSOCIATIONS</b>								
		<b>SALLE 1 avec cuisine</b> (capacité 80 personnes)		<b>SALLE 2 sans cuisine</b> (capacité 60 personnes)		<b>L'ENSEMBLE</b> (capacité 140 personnes)		<b>Arrhes</b>
		<b>Association ou organismes privés</b>		<b>Association ou organismes privés</b>		<b>Association ou organismes privés</b>		
		<b>commune</b>	<b>hors Commune</b>	<b>commune</b>	<b>hors Commune</b>	<b>commune</b>	<b>hors Commune</b>	
La journée	Sans cuisine			80 €	110 €			35 €
	Avec Cuisine	110 €	145 €			190 €	250 €	50 €
Forfait vaisselle	5 €							
<b>Caution pour toutes les manifestations : prix de la location plus 100 €</b>								

Les tarifs incluent le ménage des locaux et le chauffage. Il est appliqué une caution correspondant au montant de la location plus 100 € pour le ménage non effectué.

Il est précisé que pour la location des salles, le tarif est appliqué à la date de la location et non de la réservation.

↪ a décidé d'établir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, un tarif pour les prestations concernant les animaux errants signalés sur la commune.

- tarif capture d'animaux errants 25,00 €
- forfait fourrière par nuitée 20,00 €
- les frais d'intervention auprès d'un vétérinaire seront à la charge du propriétaire.

↪ a décidé de maintenir les tarifs assainissement de 2016 pour l'année 2017, soit :

<b>2017</b>	
Part fixe	14.00 €
Part variable	0,80 €/ m3
Participation pour l'Assainissement Collectif	1 200.00 €
Participation Frais de branchement	1 800.00 €

↪ a décidé d'accorder à l'association "les amis de la bibliothèque" une subvention de 1 000 euros pour l'acquisition de livres afin de compléter les rayonnages. Cette dépense sera imputée au compte 6574 du budget communal.

↪ a décidé d'accepter le transfert des équipements communs (voirie, réseaux : adduction eau potable, équipements pour la défense incendie, assainissement, eaux pluviales, eaux usées, gaz, éclairage public, télécommunication et espaces verts) suite à la construction des 10 logements MAD « résidence Le Froment » situés chemin du Fromenteau, dans le domaine public communal, par la signature d'une convention, Vendée Habitat ayant proposé à la

commune leur rétrocession à l'euro symbolique, de s'engager à prendre en charge l'entretien de ces infrastructures et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir

- ↵ a décidé de valider la convention d'adhésion à la télédéclaration pour la contribution de solidarité de 1 % prélevée sur les traitements des fonctionnaires et agents publics de la collectivité à destination du Fonds de Solidarité, pour financer notamment l'allocation spéciale de solidarité destinée à certains demandeurs d'emploi, à intervenir entre la collectivité, le comptable public et le Fonds de solidarité et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
- ↵ a approuvé la convention de répartition des fonctionnaires et agents non titulaires suite aux restitutions de compétences école, cantine, CLSH au 1<sup>er</sup> septembre 2016. Les postes concernés pour la commune de Saint Martin-des-Noyers sont :
  - 2 adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe affectés à l'école ;
  - 5 adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe affectés au restaurant scolaireEt a autorisé Monsieur le Maire à la signer.
- ↵ a décidé d'approuver l'avenant n°3 mettant fin à la convention de mise à disposition de services de la commune de Saint Martin des Noyers suite à la restitution des compétences. En effet, suite au transfert partiel des compétences de la commune vers l'EPCI en 2013, il avait été convenu de la conservation par les communes de la partie des services techniques et des services administratifs chargés de l'exécution de ces compétences, ce afin de maintenir la bonne organisation des services de chacune des structures. Ce service a été mis à disposition de l'EPCI pour lui permettre l'exercice de la partie des compétences qui lui ont été transférées par convention approuvée par délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant mettant fin à la mise à disposition.
- ↵ A élu les conseillers communautaires qui siègeront à la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, selon l'article L.5211-6-1 du CGCT. Une liste a été déposée. Ont été élus : MM MENANTEAU Daniel, MADORRA Hélène, DREUX Jean-Claude et PICARD Fabien,
- ↵ a décidé de recourir au service de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'approuver la convention cadre et la convention particulière pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol et d'autoriser le Maire à signer la convention particulière avec la communauté de Communes.
- ↵ A décidé de retenir l'entreprise CHARPENTIER TP pour un montant de 15 785.00 € H.T. soit 18 942.00 € T.T.C. pour les travaux d'aménagement piétonnier RD 52-La Garmitière, suite à la consultation lancée auprès de 6 entreprises et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché et procéder à toutes les formalités y afférent.
- ↵ a décidé de valider un tarif de 100 euros par mois pour la location de la salle à l'Espace du Cottage, à compter du 7 janvier 2017, à Monsieur PARIS, ostéopathe, afin d'y assurer des permanences et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- ↵ a décidé de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée ZM 85 au prix de 4 € le m<sup>2</sup> pour une surface cadastrale de 3 500 m<sup>2</sup>, auprès de l'entreprise ADP pour le projet d'implantation de la future caserne des pompiers et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires à cette acquisition. Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016.
- ↵ a émis un avis favorable sur le projet de SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) arrêté. Pour rappel, les objectifs visés par le SCoT sont :
  - Se projeter par rapport aux dynamiques démographiques et sociologiques locales ;
  - Retrouver la maîtrise du développement urbain pour restaurer les équilibres, notamment entre les composantes urbaines et rurales ;
  - Proposer des modèles de développement et d'urbanisation qui intègrent les enjeux de préservation et de valorisation de l'environnement : énergies, pollutions, nuisances, déchets, eau, biodiversité, ressources et espaces naturels ;
  - Préserver la construction paysagère, et éclairer les enjeux de gestion foncière et de conflits d'usages ;
  - Apporter des réponses durables aux besoins des habitants, notamment en termes de logement, de maîtrise foncière, d'emploi, de mobilité et d'accès aux services et aménités urbaines ;
  - Confirmer ou identifier les sites et espaces naturels, urbains et agricoles à préserver ;

- Positionner le développement économique au cœur des enjeux d'aménagement, à la fois au regard de l'organisation multipolaire du territoire, mais aussi en matière d'urbanisme commercial et d'agriculture ;
- Eclairer le positionnement du territoire dans son contexte régional et par rapport aux territoires voisins, notamment en prenant en compte les infrastructures et les enjeux d'intégration.

Sur ces fondements, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a permis de définir une stratégie de territoire fondée sur une organisation multipolaire. Cette stratégie s'appuie sur :

- Un positionnement stratégique : «renouer avec l'esprit pionnier de la culture vendéenne pour s'affirmer dans un espace élargi » ;
- Trois grands axes stratégiques :
  - Créer une urbanité propre au Bocage Vendéen
  - Maîtriser son avenir en s'appuyant sur l'innovation
  - Refonder une stratégie économique

Ces axes ont été traduits dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) sous formes de prescriptions et de recommandations à traduire dans les documents d'urbanismes locaux.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 14 novembre 2016.

Le Maire,  
Signé Daniel MENANTEAU